



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° 2017-01 AYANT POUR  
OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET ET DE  
DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET DE  
COMPENSATION POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2017**

Lors d'une séance spéciale tenue le 19 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2017-01 ayant pour objet d'établir le budget et de déterminer les taux de taxes et de compensation pour l'exercice financier 2017.*

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à North Hatley ce 19 décembre 2016

Paul Conway  
Adjoint à la direction

Je, soussigné, Paul Conway, adjoint à la direction de la municipalité du Canton de Hatley, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 19 déc. 2016 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce

19 déc. 2016

Signature :

Publication dans un journal (s'il y a lieu) : oui

non

Journal : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_